



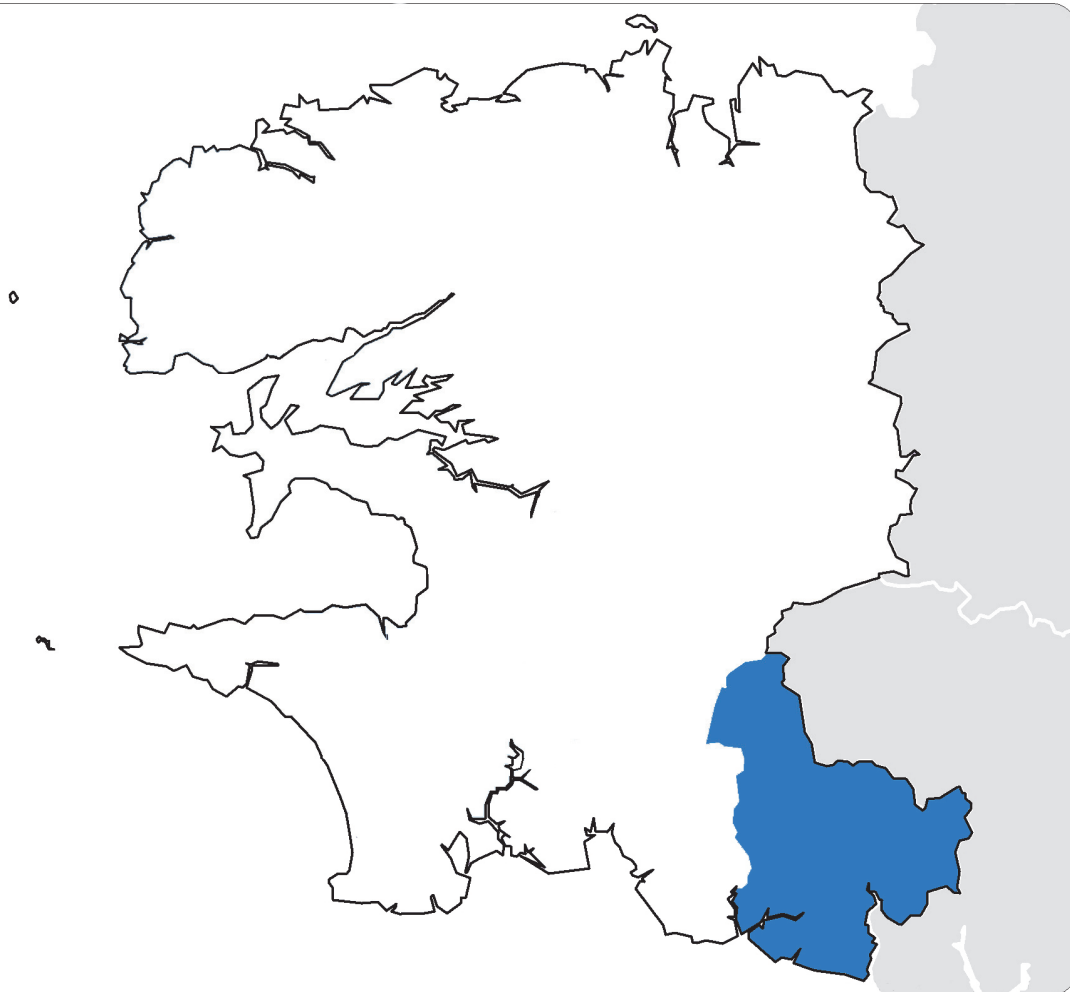
Quimperlé
communauté
BRO KEMPERLE



Finistère

Penn-ar-Bed

LE DÉPARTEMENT



Contrat de territoire 2015-2020

*entre le Conseil départemental du Finistère
et la Communauté d'agglomération du Pays de Quimperlé*

Actualisé par les avenants n°1 et n°2

Contrats de territoire 2015-2020

Entre :

Le Conseil départemental du Finistère,
Représenté par le Président du Conseil général, Pierre MAILLE, pour le contrat initial et par
la Présidente du Conseil départemental, Nathalie SARRABEZOLLES, pour les avenants

Et :

La Communauté de communes du Pays de QUIMPERLE
Représentée par son Président, Sébastien MIOSSEC

Vu le Contrat de territoire de première génération signé le 29/10/2010, son avenant de mi-parcours du 30/01/2014 et l'avenant spécifique « déchèterie » du 04/02/2014 ;
Vu la délibération en Séance plénière du Conseil général en date du 29 janvier 2015 ;
Vu la délibération de la Communauté de communes du Pays de Quimperlé en date du 12 février 2015 ;
Vu l'avenant n°1 approuvé par la Séance plénière du Conseil départemental du 22 octobre 2015 ;
Vu l'avenant n°1 approuvé par Communauté de communes du Pays de Quimperlé le 12 décembre 2015 ;
Vu l'avenant n°2 approuvé par la Séance plénière du Conseil départemental des 28 et 29 janvier 2016 ;
Vu l'avenant n°2 approuvé par Quimperlé communauté le 25 février 2016 ;

Il est convenu ce qui suit :

La territorialisation des politiques publiques départementales vise à adapter l'intervention du Conseil départemental aux spécificités des territoires.

La stratégie conduite demeure portée et définie au niveau départemental et peut se formaliser dans des documents stratégiques de planification : schémas ou plans départementaux. La politique départementale ne se résume donc pas à l'addition des besoins exprimés par les acteurs des territoires.

Ces orientations et modalités d'intervention n'ont toutefois pas vocation à être développées de manière uniforme, mais, modulées en fonction des caractéristiques des territoires (enjeux, atouts, fragilités) dans le respect de la solidarité territoriale.

La territorialisation des politiques départementales se met en œuvre à travers deux modalités complémentaires : le développement de schémas et plans départementaux d'une part et la contractualisation d'autre part.

Les schémas et plans départementaux, pilotés par le Conseil départemental, traduisent une déclinaison par territoire de la politique départementale sur certains champs de compétences. Ces schémas et/ou plans départementaux peuvent alors identifier des besoins prioritaires par territoire (identification de zones prioritaires et non prioritaires) et proposer une intervention modulée (bonification).

Les contrats de territoire, visent quant à eux, à adapter l'intervention départementale aux spécificités des territoires, en s'appuyant sur la construction d'une vision partagée et en s'accordant sur les projets susceptibles de la mettre en œuvre.

Véritable outil de territorialisation des politiques départementales, les contrats de territoire accompagnent également depuis 2009 les EPCI dans leur projet de développement. La démarche de contractualisation conforte en effet les intercommunalités, interlocuteurs privilégiés de la démarche en privilégiant :

- Une gouvernance locale renforcée
- Une meilleure coordination des interventions,
- La recherche de l'équité dans la réponse aux problématiques des territoires
- La connaissance des besoins des territoires
- Le partenariat et le mode-projet
- La recherche de solutions innovantes et spécifiques.

Tout en s'inscrivant dans la continuité de la démarche, les contrats dits de « deuxième génération » intègrent plusieurs évolutions majeures :

- Un rapprochement des calendriers avec ceux des mandats locaux et des autres politiques contractuelles (CPER, fonds européens, Contrats de partenariat Région-pays)

Le Conseil départemental du Finistère a souhaité inscrire les contrats de deuxième génération **sur la durée des mandats locaux, pour une meilleure concordance avec les projets communaux et intercommunaux** et surtout pour conforter l'émergence d'un véritable projet intercommunal.

Pour une meilleure cohérence et articulation avec les autres politiques territoriales contractualisées (CPER, contrats de partenariat-Pays –Région), les contrats de territoire conclus par le Conseil départemental avec les EPCI sont établis sur une période unique **de janvier 2015 à décembre 2020**. Une revoyure est prévue à mi-parcours en 2017, date de la révision des contrats de partenariat.

➤ La généralisation de la territorialisation

Les contrats de territoires accompagnent les projets des territoires et constituent le mode privilégié de déclinaison des politiques départementales sur un territoire. Cela signifie notamment que :

- la plupart des politiques départementales ne sont désormais accessibles qu'à travers les contrats de territoires,
- l'identification des enjeux spécifiques à chaque territoire permet de déterminer les projets composant le programme d'actions du contrat ainsi que le niveau et les modalités d'intervention du Conseil départemental.

➤ La confirmation du rôle du Conseil départemental, comme garant de la cohésion sociale et territoriale

Cette vigilance se traduit par l'introduction dans les contrats de deuxième génération de deux volets :

- Un volet cohésion sociale

Chef de file de l'action sociale, le Conseil départemental développe avec et sur les territoires des actions partenariales visant à renforcer le lien social pour l'ensemble de la population mais aussi, plus spécifiquement, à lutter contre l'exclusion sociale, notamment des personnes vulnérables.

A travers les contrats, le Conseil départemental souhaite ouvrir sur les territoires un dialogue sur les différentes problématiques que couvre cette notion : petite enfance, enfance/famille, politiques jeunesse territorialisées, actions en direction des collégiens, personnes âgées, personnes handicapées, logement, insertion, développement social local, santé, politique de la ville.

L'objectif est de promouvoir une approche globale de la cohésion sociale sur le territoire dans le cadre d'une gouvernance partagée et de favoriser l'interconnaissance des territoires afin d'y développer des politiques et services à la convergence des intérêts locaux et départementaux

- Un volet services au public

Les services au public, ensemble des services, publics ou privés, nécessaires aux populations, sont un important vecteur de cohésion sociale à condition de veiller à leur accessibilité. La structuration d'une offre locale de services de proximité est également un facteur de développement économique.

Les contrats de territoire ont vocation à favoriser l'élaboration d'un schéma adapté aux situations des territoires et à en constituer la déclinaison concrète et opérationnelle.

Sans attendre la finalisation du schéma, les partenaires vont inscrire au contrat de territoire les projets qui concourent à la mise en œuvre d'une politique de développement ou de maintien des services au public sur le territoire communautaire.

➤ Un renforcement des collaborations avec les partenaires et notamment la Région Bretagne les Pays et leurs conseils de développement, les EPCI

Cette volonté du Conseil départemental du Finistère de renforcer le lien avec la Région Bretagne et les acteurs locaux (Pays, conseils de développement, EPCI) répond à deux

objectifs majeurs : assurer une meilleure coordination des actions et développer une nouvelle gouvernance territoriale qui conforte l'EPCI dans son rôle d'animateur et de coordonnateur des actions locales.

La Région Bretagne et le Conseil départemental du Finistère ont élaboré avec les acteurs des territoires des « lectures partagées des enjeux et dynamiques des territoires » à l'échelle des Pays. Inscrits dans les contrats de partenariat de la Région et déclinés à l'échelle opérationnelle de l'intercommunalité dans les contrats du Conseil départemental, ces enjeux partagés ont vocation à devenir la base commune des différentes contractualisations. Cette démarche sera confortée et pérennisée par la mise en œuvre d'une plateforme régionale d'observation territoriale. La collaboration engagée entre le Conseil départemental et la Région vise également à renforcer progressivement l'articulation des cofinancements sur les territoires.

CHAPITRE I. LECTURE PARTAGÉE DES ENJEUX DU TERRITOIRE A L'ÉCHELLE DU PAYS DE CORNOUAILLE

La Région Bretagne et le Conseil départemental du Finistère ont élaboré avec les acteurs locaux (EPCI, Pays, Conseil de développement) une « lecture partagée des enjeux et dynamiques des territoires » à l'échelle du Pays de CORNOUAILLE.

Cette lecture partagée des enjeux du Pays de CORNOUAILLE est la suivante :

ENJEU 1 : Renforcer l'accessibilité du territoire et la fluidité des déplacements au sein du Pays de Cornouaille

La périphéricité n'est pas propre à la Cornouaille et sous-tend la réflexion de l'ensemble des collectivités bretonnes. Cependant, le Pays de Cornouaille se caractérise par un territoire vaste et multipolaire, de 100 km sur 60 km, au sein duquel plus d'un million de déplacements sont effectués chaque jour (95% de flux interne et 5% d'échanges avec l'extérieur notamment vers Lorient) dont 75% effectués en voiture et 4% en transports en commun¹. Les modes de déplacements encouragés seront autant de leviers de structuration et de coopération, internes et externes, le schéma départemental des déplacements fixe des orientations partagées. L'objectif d'améliorer la desserte des grandes agglomérations finistériennes est partagée par l'ensemble des acteurs.

➤ **Développer les transports collectifs, l'intermodalité des réseaux et accompagner les projets structurants**

En premier lieu, une attention particulière doit être portée sur l'accessibilité du territoire par un soutien fort aux aménagements ferroviaires de « Bretagne à Grande Vitesse » qui prévoit deux aménagements majeurs : d'une part l'amélioration de la desserte ferroviaire avec la réalisation du projet **LNOBPL liaisons nouvelles Ouest Bretagne Pays de Loire et l'amélioration des liaisons intra-bretonnes** pour atteindre l'objectif d'un service TGV Brest et Quimper à moins de trois heures de Paris avec arrêts intermédiaires, le développement de la ligne TER Quimper-Brest, l'adaptation de pôles gares à Quimperlé, Bannalec, Rosporden et Quimper, des pôles d'échanges multimodaux à Douarnenez, Pont l'Abbé et Concarneau et le développement de la plateforme aéroportuaire de Quimper-Pluguffan d'autre part. Il conviendra également de poursuivre l'aménagement de la **liaison intra-bretonne Nord / Sud (Roscoff / Lorient)** qui est pour le Conseil départemental un enjeu de développement prioritaire.

➤ **Renforcer l'attractivité des pôles urbains et favoriser une mobilité durable**

En second lieu, ce territoire d'urbanisation diffuse et bien pourvu en infrastructures routières doit veiller à gérer les flux internes et à organiser la desserte des pôles urbains et des ports en assurant la promotion de modes de transports alternatifs à la voiture. Le développement de l'usage des transports en commun et des modes doux est un enjeu particulièrement prégnant et pour mieux relier Quimper au Pays Fouesnantais et au Pays Bigouden. Sur le secteur de Quimperlé, l'attention sera portée sur le lien avec Lorient, qui concerne 11% des échanges. Le renforcement des 5 pôles moyens (Douarnenez, Pont l'Abbé, Penmarc'h/Guilvinec, Concarneau, Quimperlé) et des 3 pôles de proximité (Audierne/Plouhinec, Châteaulin et Rosporden), en termes d'emplois et de services, devrait

¹ Enquête déplacements de Cornouaille – Quimper Cornouaille Développement - octobre 2013

permettre de limiter les déplacements liés au travail, achats et loisirs (principaux motifs de déplacement).

➤ **Développer le très haut débit**

Enfin, les acteurs du territoire sont particulièrement sensibles à s'inscrire dans le projet Bretagne Très Haut Débit pour Tous, indispensable à l'accessibilité numérique du territoire, au développement des usages et de la filière numérique et à la limitation de la fracture sociale. Son déploiement devrait être privilégié à partir de l'ouest breton. Le schéma directeur territorial d'aménagement numérique du Finistère précise les orientations du Conseil départemental en ce domaine.

ENJEU 2 : Gouvernance et stratégie de territoire

Cet enjeu semble être partagé par l'ensemble des acteurs du territoire qui jugent indispensable une solidarité de tous autour d'une stratégie commune de développement. De façon générale, le Conseil départemental attache une grande importance à la concertation avec l'ambition de co-construire des politiques publiques rendues plus pertinentes et efficaces, en témoignent le **schéma d'aménagement pour l'avenir du port de Concarneau ou l'élaboration du Pacte territorial d'insertion du Pays de Cornouaille 2013-2015**. Les partenariats engagés entre les Communautés de communes et le Conseil départemental au sein des contrats de territoire et le travail d'analyse prospective Cornouaille 2030 réalisé par le Pays peuvent contribuer à fédérer les dynamiques et acteurs du territoire.

➤ **Renforcer le rôle de la ville de Quimper en tant que capitale de la Cornouaille**

Capitale du Pays de Cornouaille en termes d'emploi, de services, d'enseignement supérieur, de tourisme, la ville de Quimper est également à l'initiative d'activités économiques innovantes. L'incitation au développement de l'innovation et de la recherche – développement dans les PME se doit d'être en lien avec les pôles de compétitivité ou les structures de partenariat existantes. La démarche d'entente entre les agglomérations de Brest et Quimper doit être confortée. Des équipements structurants tels que le pôle Max Jacob, le théâtre de Cornouaille, le centre de congrès de Penvillers, le pôle gare, le projet IALYS en lien avec le pôle de compétitivité Valorial, permettront à Quimper de renforcer son rôle de tête de réseau. Quimper est un acteur majeur de la mutualisation et de la complémentarité particulièrement nécessaires dans ce vaste territoire.

➤ **Favoriser les pôles moyens en y encourageant le développement d'une activité économique dynamique**

Alors que Quimper² concentre 34% de l'emploi, les pôles moyens de Douarnenez, Pont l'Abbé, Penmarc'h/Guilvinec, Concarneau et Quimperlé jouent un rôle important dans le maillage du territoire et l'offre de services qu'il convient de développer notamment par un dynamisme économique renouvelé valorisant les ressources locales. Les pistes identifiées pour y parvenir concernent l'adaptation du tissu local, le transfert de technologies, l'émergence d'activités nouvelles ou innovantes, le développement de l'économie sociale et solidaire et la valorisation des richesses patrimoniales et touristiques.

➤ **Créer les conditions d'adaptation des filières maritimes et agroalimentaires**

² Source : Pacte territorial pour l'insertion du Pays de Cornouaille 2013-2015

La spécificité maritime du Pays de Cornouaille nécessite une mention de la stratégie maritime Atlantique dans ses dimensions scientifiques et technologiques dont les énergies marines renouvelables, les activités portuaires et les filières de construction et réparations navales. Il est souhaité que le nautisme dans ses différentes composantes soit également cité comme une opportunité à développer.

Les secteurs maritimes et agroalimentaires doivent maintenir des filières fortes et structurées en intégrant pleinement les enjeux environnementaux. La plupart des métiers liés à la filière mer sont représentés : pêche à pied, exploitation des grands thoniers océaniques, navires artisans de la pêche hauturière, chantiers navals et entreprises de mareyage et de transformation. L'outil de production se caractérise toutefois par le **vieillessement et la contraction de la flotte, et le renouvellement des marins ne se fait pas sans difficulté**. Il convient de s'attacher aux **conditions de financement de bateaux neufs** répondant aux exigences de sécurité de durabilité et d'attrait des nouvelles générations de marins. Il y a urgence à **bloquer la fuite des quotas** qui doivent rester attachés au territoire et non plus valoriser la sortie de navires au détriment de candidats à un réinvestissement local.

Une **étude stratégique de développement des ports départementaux** permettra de définir des choix dans un contexte économique évolutif. **L'organisation des filières pêche et produits de la mer**, le bon état d'équipement et d'outillage des ports, le **développement d'équipements structurants**, tels que le port de Concarneau, les ports de pêche, la plaisance et la filière nautique, les énergies marines, la gestion du foncier économique participent d'un développement économique du territoire dans un contexte global difficile.

Ces secteurs structurent l'espace littoral et rural dont dépend également le développement d'une **filière nautique** durable et d'un tourisme équilibré et de qualité. Le **Livre bleu du nautisme 2008-2014** en cours de réédition constitue une source de données mobilisables pour dessiner des stratégies de développement intégrées.

Avec 2 533 **exploitations agricoles** qui génèrent 12 655 emplois sur le Pays et une **industrie agroalimentaire** qui emploie 8 840 salariés, la filière agricole est un élément moteur de l'économie locale qui avait su résister plus longtemps que d'autres territoires à la crise économique de 2009-2010, mais qui subit depuis plusieurs mois un ralentissement³. Les mesures qui seront annoncées concernant le Pacte d'avenir pour la Bretagne viseront à conforter une agriculture forte nécessaire au maintien d'une industrie de transformation.

Enfin, une attention doit être portée sur le **développement du transport multimodal de fret** intégrant le ferroviaire et le maritime (autoroute de la mer, cabotage), posant notamment la question d'une **plateforme logistique** et de la structuration de la fonction logistique. Il convient de favoriser la mutualisation par les entreprises du transport et inciter à la massification des flux.

➤ **Valoriser la richesse du patrimoine maritime et touristique levier de développement économique**

L'attractivité du Pays de Cornouaille doit être rappelée comme un atout de développement économique dont la maîtrise est cependant essentielle à un développement durable, son potentiel étant étroitement lié à la préservation de la diversité des territoires ainsi qu'à leur forte identité culturelle.

La zone de Quimper (bassins de vie de Quimper, Douarnenez, Audierne, Plonéour-Lanvern, Penmarch, Pont-l'Abbé et Fouesnant) comptabilise plus de 4 400 emplois touristiques sur l'année, soit 6,2 % des emplois salariés, Quimper en concentrant 1 800. La saisonnalité est marquée, particulièrement sur le littoral, les emplois du secteur représentent ainsi 20 % en moyenne dans le bassin de Fouesnant et 30% en haute saison. La part du tourisme d'affaires y est importante dans les secteurs de la restauration et du commerce. Le tourisme est essentiellement balnéaire, concentrant de fortes capacités d'accueil en hébergement

³ PTI du Pays de Cornouaille 2013-2015

marchand et non marchand et des fortes densités de population sur certains espaces limités, souvent littoraux. Ces accroissements de population impactent de manière significative la gestion des territoires en matière de consommation, de transports, d'alimentation en eau potable, d'assainissement, de déchets, de sécurité, de santé publique⁴.

Plusieurs enjeux sont identifiés :

- l'emploi saisonnier et les conditions d'accueil des salariés sur des territoires où l'accès au logement est complexe ;
- limiter l'usage de la voiture et les phénomènes d'engorgement par l'organisation des déplacements : développement des circulations douces et développement des transports collectifs
- préserver les paysages et les points de vue sur les sites remarquables, notamment par une politique de préservation paysagère des abords des sites touristiques ;
- la définition d'un développement intégré de l'offre d'hébergements marchands, particulièrement de l'hôtellerie de plein-air (intégration paysagère, accès et modes de déplacements doux) et l'hôtellerie de bord de mer (évolution, transmission, création)
- la maîtrise du développement résidentiel avec une réflexion à poursuivre quant à la maîtrise de l'occupation foncière (documents d'urbanisme) afin de favoriser l'équilibre résidences secondaires/hébergement marchand et conserver un territoire attractif ;
- développement du tourisme vert en lien avec la randonnée.

Le tourisme est un secteur d'activité qui aurait besoin d'être relancé après des années difficiles notamment par un soutien aux très petites entreprises souvent fragiles. Le schéma départemental de développement touristique du Finistère en cours de réédition permettra d'affiner ces enjeux.

ENJEU 3 : Contribuer à la cohésion sociale en répondant aux enjeux démographiques

Il convient d'étendre cet enjeu à la question du vieillissement ciblée par la Région mais aussi celles du logement de l'insertion de l'accueil des populations les plus fragiles et de la jeunesse. La mise en œuvre de solutions adaptées et d'accompagnement diversifié des personnes peut en elle-même être source d'emplois et de services. Une vigilance particulière doit être portée au maintien des services publics.

➤ Soutenir les populations les plus fragiles

Il convient de veiller à prendre en compte les publics les plus fragiles, bénéficiaires du RSA et autres minima sociaux, chercheurs d'emplois de longue durée, jeunes en précarité. L'augmentation du taux de chômage persiste en Cornouaille, les personnes disposant des minima sociaux sont particulièrement présents au cœur des pôles urbains, les familles monoparentales nombreuses sur le Pays de Douarnenez, Quimper Communauté et la Communauté d'agglomération de Concarneau. Ces indicateurs de précarité plaident pour le développement d'une politique de solidarité notamment en faveur des personnes âgées, des jeunes et des personnes en insertion. Les besoins en termes d'accompagnement vers l'emploi et les moyens que les Conseils généraux y consacrent sont de plus en plus importants. Aussi, l'enjeu que représente **l'accompagnement vers l'emploi et l'insertion par l'activité économique** mérite d'être cité parmi les enjeux importants. Il convient de **sécuriser les parcours et les trajectoires professionnelles des publics défavorisés par l'accompagnement à la mobilité, à la qualification et à la prise d'emploi.**

⁴ INSEE Bretagne - Octant analyse n°14 – janvier 2011

L'activité économique du Pays de Cornouaille recourt largement à des horaires atypiques dont les problématiques ne sont pas solutionnées par l'intermodalité entre les réseaux de transport. Une attention doit donc y être portée en y adjoignant un objectif d'autonomisation et d'insertion des jeunes. L'ensemble de ces enjeux sont au cœur du **Pacte Territorial d'Insertion** à l'échelle du Pays de Cornouaille.

➤ **Intégrer la mixité sociale et générationnelle dans la politique logement**

L'enjeu du logement en Cornouaille se décline par type de territoire : communes urbaines, périurbaines, littorales ou rurales. Le **Plan départemental de l'habitat** traduira une vision précise des enjeux par secteur autour de cinq axes : le logement des jeunes, le logement des personnes âgées, l'étalement urbain, le logement des plus défavorisés et les économies d'énergie dans l'habitat ancien.

Le littoral est attractif pour une population vieillissante, le desserrement des ménages qui se poursuit confirme cette tendance. Cette pression sur le foncier tend à exclure les jeunes travailleurs et les ménages défavorisés en les contraignant à s'éloigner des villes et de leur lieu de travail. Une orientation de la politique logement en faveur de la **mixité sociale** est nécessaire sur une grande partie du territoire et se traduit notamment par une **aide à la production de logements abordables**. Le public des jeunes travailleurs, saisonniers, caractérisé par de faibles ressources et une forte mobilité appelle un besoin en accompagnement social et une offre de logement adaptée. L'hébergement collectif en **foyers de jeunes travailleurs** est l'une des réponses proposée sur Quimper, Ergué-Gabéric, Plonéour Lanvern, Concarneau et Quimperlé.

La population du Finistère est vieillissante et la pyramide des âges laisse présager d'un accroissement du phénomène. L'offre doit pouvoir s'adapter à cette tendance tant en termes de volumes que de diversification en fonction de l'autonomie des personnes. Aujourd'hui, les personnes âgées sont majoritairement propriétaires occupants de maisons individuelles et souhaitent rester y vivre le plus longtemps possible, ou, à défaut dans un logement indépendant à proximité des services. La promotion de **nouvelles formes d'habitat** à destination des plus âgés (intergénérationnel) est à encourager. Les mises en œuvre du schéma « Bien vieillir en Finistère » et du schéma en faveur des personnes handicapées 2013-2018 contribueront à ces enjeux.

Par ailleurs, la **précarité énergétique** de l'habitat, la **rénovation du bâti en centre bourg** et la nécessité de **réhabiliter des ensembles dans les villes moyennes** comme Concarneau constituent des préoccupations importantes pour ce territoire.

Enfin, l'accueil permanent des gens du voyage nécessite une attention particulière sur Bannalec, Briec, Ergué-Gabéric, Fouesnant, Penmarc'h/Plonéour-Lanvern/Pont l'Abbé,

➤ **Favoriser l'accès aux services et à l'offre culturelle et sportive**

L'une des forces de la Cornouaille est de disposer de pôles urbains qui offrent de nombreux services de proximité. L'enjeu identifié est alors celui de **l'organisation territoriale d'équipements et de services** adaptés aux besoins de la population, privilégiant la mutualisation, la complémentarité et la mise en réseau.

Cette mise en réseau est essentielle concernant les **sites culturels et les musées** compte tenu de l'importance et de la qualité de l'offre : manoir de Kernault, intégré dans l'EPCC « Chemins du patrimoine en Finistère », musée de la Préhistoire à Penmarc'h, musées des Beaux Arts à Quimper et à Pont-Aven, musée départemental breton à Quimper, musée de la pêche à Concarneau, Haliotika-La cité de la pêche au Guilvinec, musée Marie Henry à Clohars-Carnoët. Dans le domaine du **spectacle vivant** la Cornouaille dispose également de nombreux équipements structurants et de projets artistiques et culturels de qualité, cités par la Région dans le cadre de son analyse, et qui devront poursuivre leur mise en réseau et la recherche de complémentarité. Cette coordination s'applique également aux secteurs de **l'enseignement de la musique, de la danse et de la lecture publique** pour lesquels les schémas départementaux favorisent un aménagement culturel du territoire. Les secteurs de

l'accueil de la petite enfance, de la mise en réseau des acteurs sociaux et médico-sociaux autour de la coordination gérontologique y participent également. Enfin, une attention pourra être portée sur l'accessibilité des services aux personnes en situation de handicap.

➤ **Les évolutions de la population collégiennes à examiner avec attention**

A horizon 2017, la population attendue sur le Pays se stabilise autour de 16 000 élèves alors que son évolution est très variable d'un secteur à l'autre. De fortes hausses sont attendues sur Briec, Quimperlé, Moëlan-sur-Mer, Plozevet. A contrario, le secteur de Douarnenez continue de baisser traduisant une baisse structurelle du potentiel démographique. Après avoir connu une certaine croissance, les secteurs de Pont l'Abbé, Pont Aven et Fouesnant devraient connaître des baisses d'effectifs⁵.

ENJEU 4 : Vigilance environnementale

L'impact de la pression démographique sur les secteurs littoraux, la préservation du cadre de vie et celle de la qualité du patrimoine naturel nécessitent un enjeu spécifique de vigilance environnementale qui n'apparaît pas explicitement dans le document régional. Il convient d'insister sur les conséquences, pour la cohésion sociale et territoriale, de la concentration urbaine, périurbaine et littorale de la population. La question foncière doit donc aussi être prise en compte dans un objectif de mieux concilier les usages du sol, de préserver la ressource naturelle déjà limitée, de maîtriser l'artificialisation des sols et de lutter contre la régression du foncier agricole.

➤ **Un enjeu de gouvernance sur les espaces naturels littoraux :**

Le littoral accueille une multitude d'usage : activités portuaires, de loisirs, développement urbain, espaces naturels. Bâtir une réflexion de long terme sur leur organisation est un enjeu majeur d'aménagement du territoire. La démarche de gestion intégrée de la zone côtière (GIZC) en Cornouaille, la planification de l'espace et la protection des espaces naturels sont des outils qui doivent être mobilisés.

➤ **La préservation des milieux et du cadre de vie**

Le Pays de Cornouaille se caractérise par sa biodiversité, son patrimoine naturel et la diversité de ses paysages. Mais il est soumis à des pressions constantes susceptibles de le fragiliser. Le Conseil départemental s'engage dans la prévention et la valorisation de cette biodiversité et de ces patrimoines naturels exceptionnels en constituant et en gérant durablement des sites naturels en compétence propre ou en synergie avec ses partenaires. La Cornouaille dispose de nombreux espaces emblématiques qui nécessitent une attention particulière, le Menez Hom, la Pointe du Raz, la Torche, les Glénan, l'île de Sein.

➤ **Permettre de disposer d'une eau en quantité et qualité et d'un assainissement respectueux des milieux**

Les actions partenariales en faveur de la gestion intégrée de l'eau, le schéma départemental d'assainissement collectif et le schéma départemental d'alimentation en eau potable, ont permis d'identifier des priorités d'actions sur la Cornouaille permettant l'atteinte ou le maintien du bon état écologique des masses d'eau, la protection des zones littorales, une reconquête de la qualité de l'eau, une sécurisation de l'alimentation en eau potable, une protection et une gestion des milieux aquatiques, conciliation des usages, lutte contre les algues vertes, préservation des eaux de baignade, réduction des risques d'inondation.

⁵ Sources : Observatoire des collèges – Conseil général du Finistère - 2013

➤ **Coordonner et accompagner les acteurs de territoire dans la prévention, la valorisation et la gestion durable des déchets**

Le défi à relever est de stopper l'augmentation des quantités de déchets ménagers et d'en amorcer la réduction. Dans ce domaine un axe de travail majeur consiste en **l'organisation du territoire et la responsabilité locale** dans le but de mutualiser les équipements en renforçant les coopérations entre les collectivités en charge du traitement des déchets. Cette question peut être complétée par la recherche de leur **valorisation énergétique** au-delà de leur réduction. La réussite du plan de lutte contre les algues vertes et la **gestion durable des produits de dragage des ports** sont aussi des enjeux majeurs.

➤ **Mobiliser et agir pour la sécurisation de l'approvisionnement énergétique**

L'objectif est de contribuer à la sécurisation de l'alimentation électrique du Finistère par la prévention des ruptures de fourniture d'énergie, à promouvoir des économies d'énergie dans nos pratiques et les domaines d'activité relevant de nos compétences et à prospecter le potentiel lié aux énergies renouvelables, par le développement des filières dont celle des énergies marines renouvelables. On peut citer à ce titre l'important projet houlomoteur en Baie d'Audierne porté par DCNS. La compétence sur le territoire en stockage de l'énergie peut aussi être soulignée.

➤ **Anticiper et prévenir les impacts du changement climatique**

L'état des lieux du Finistère vis-à-vis des enjeux d'adaptation au changement climatique mené en 2012/2013 dans le cadre de l'élaboration du 2ème PCET du Conseil départemental a révélé des problématiques spécifiques à la Cornouaille :

- risques d'inondations accrus pour Châteaulin, Quimper, Pont-Aven et Quimperlé ;
- risques de submersions marines sur les littoraux bas du Pays Bigouden Sud comme l'île-Tudy ;
- risques de destruction d'infrastructures portuaires par les tempêtes ;
- risques pour l'agriculture durant les sécheresses ;
- risques liés au manque d'eau (cf. enjeu supra) ;
- impacts sur la biodiversité des habitats d'intérêt communautaires dont les zones humides et les écosystèmes littoraux.

Les sources de données départementales sont très nombreuses dans le domaine environnemental et pourront être mobilisées pour la déclinaison opérationnelle des enjeux partagés sur la Cornouaille.

CHAPITRE II : LES ENGAGEMENTS DEPARTEMENTAUX COMPLEMENTAIRES AU CONTRAT DE TERRITOIRE

Sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Quimperlé, le Conseil départemental s'engage :

Dans le domaine des déplacements, le Schéma départemental des infrastructures du Pays de Cornouaille et le Schéma départemental vélo sont des documents de planification des interventions du Conseil départemental (réalisations en maîtrise d'ouvrage ou cofinancements de projets structurants) dans le domaine des déplacements : aménagements routiers, itinéraires cyclables, pôles gare et pôle d'échanges, aires de covoiturage, etc. Les Schémas actuels ont été votés en 2012. Ils seront révisés durant l'année 2015 en concertation avec les acteurs locaux.

Plusieurs aires de covoiturage et des aménagements de sécurité ont été réalisés (aire de Kervidanou à Quimperlé, aire de Kerfleury à Rédéné, carrefour de Land Justice à Clohars-Carnoët, carrefour de Kermec à Rédéné Quimperlé) ou sont en cours sur ce territoire : aménagement d'un giratoire et d'une aire de covoiturage à Kérandréo sur la commune de Riec-sur-Belon, réalisation du carrefour de Loge Daniel début 2015.

L'accessibilité numérique est un enjeu majeur pour une région périphérique comme la Bretagne. Les collectivités, l'Etat et l'Europe se sont mobilisés pour porter ensemble le projet Bretagne Très Haut Débit qui a pour ambition d'apporter la fibre optique à toutes les familles, entreprises et administrations, aussi bien en zone rurale qu'urbaine à l'horizon 2030.

La concertation des intercommunalités, du Conseil départemental et de la Région a permis de déterminer les modalités de programmation du déploiement et, en particulier, de définir les territoires concernés par la 1^{ère} phase de travaux qui s'engagera dès 2015. Le déploiement de ce nouveau réseau de communication va être effectué selon les principes d'équilibre et de cohésion pour un maillage équitable des zones urbaines et rurales.

Dans la période transitoire du déploiement, le réseau Penn ar Bed Numérique assure déjà une offre haut débit (jusqu'à 10Mb/s) dans les secteurs non couverts par l'ADSL. Ce réseau qui fait l'objet d'un contrat de partenariat entre le Conseil départemental et AXIONE, permet ainsi aux finistériens de pouvoir disposer de ce service par le biais de deux fournisseurs d'accès à internet.

En matière d'habitat et de logement, le Finistère est largement couvert par 19 programmes locaux de l'habitat, adoptés ou en cours, et qui constituent le socle des politiques locales de l'habitat mises en œuvre par les intercommunalités. Afin de favoriser la cohérence des interventions en matière d'habitat, le Conseil départemental du Finistère a adopté en janvier 2014 le Plan Départemental du Finistère qui définit des orientations à la fois départementales et territorialisées. Le contrat de territoire constitue ainsi un support pour approfondir la relation de travail en matière d'habitat entre le Conseil départemental et les EPCI avec l'inscription d'actions permettant de coordonner et mettre en phase les leurs interventions respectives.

Le rayonnement du collège dans sa proximité, s'impose comme un juste prolongement de la mise en place de politiques publiques départementales déclinées en lien avec chaque entité territoriale présente sur les espaces du département (communes, EPCI...).

Le projet « collège et territoire » vise à instaurer entre les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) et la collectivité (CD29), au-delà des conventions d'objectifs et de moyens, une véritable contractualisation reposant, certes, sur des objectifs partagés et faisant l'objet du financement de la collectivité (voire d'autres collectivités locales, à savoir

les EPCI), ainsi que sur des avenants prenant en compte des actions spécifiques menées par chaque établissement.

Des projets novateurs ont vu le jour en 2014 autour du numérique, de l'internet, des liens avec les entreprises locales, etc. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la loi sur la refondation de l'école et notamment les projets éducatifs de territoire (PEDT).

Par ailleurs, le Conseil départemental accompagne les collèges à travers trois types de financements :

- les opérations de travaux (sous maîtrise d'ouvrage départementale) : avec le schéma pluriannuel de travaux et le programme de grosses réparations, le Conseil départemental investit, chaque année, entre 20 et 25 M€ dans ses collèges (opérations structurantes, entretien et accessibilité) ;
- 6,5 M€ ont été affectés sur le schéma de travaux 2012-2017 pour accompagner les collectivités locales, dans le cadre des contrats de territoire, dans leur projet de rénovations lourdes des équipements sportifs fortement utilisés par les collégiens ;
- les dotations de fonctionnement et les subventions pour le financement des actions éducatives pour les établissements publics et privés (17 M€ par an) : outre le fonctionnement, le Conseil départemental accompagne financièrement les projets agenda 21, jumelages, classes à projet artistique et culturel, ateliers artistiques, ateliers scientifiques, collèges au cinéma, sections sportives classiques et mobilité internationale, collège et territoire ;

Le Conseil départemental est également un employeur local non négligeable avec près de 460 agents techniques et 80 emplois d'insertion répartis sur les 63 collèges assurant des missions d'accueil, d'entretien, de restauration et d'hébergement.

Un Observatoire de la vie collégienne est également en place <http://www.cg29.fr/Le-Conseil-general-et-vous/Colleges/Observatoire-de-la-vie-collegienne2>.

Le territoire de Quimperlé communauté comprend 5 collèges publics : les collèges Jean Jaurès à Bannalec, La Villemarqué et Jules Ferry à Quimperlé, Léo Ferré à Scaër, Parc ar c'hoat à Moëlan-sur-mer. Divers travaux de restructuration sont prévus dans le cadre des schémas de travaux 2012-2017, en particulier : au collège de Scaër 900 000 € ; au collège de Bannalec 4,8M€ ; au collège de La Villemarqué 4,45 M€ pour la restructuration et 1,567 M€ au titre de l'accompagnement financier du projet communal de restructuration du gymnase dans le cadre du contrat de territoire ; au collège Jules Ferry : 0,65 M€ ; enfin à Moëlan : 3,64 M€ pour la restructuration également.

La politique d'insertion sociale et professionnelle du Conseil départemental s'inscrit prioritairement dans la mise en œuvre du Revenu de solidarité active (RSA), dont les objectifs affichés sont la lutte contre la pauvreté et l'aide au retour à l'emploi. Le Conseil départemental a consacré en 2014 plus de 84 M€ au paiement du RSA.

Autour de cette allocation, le Conseil départemental a construit une politique d'insertion qui doit proposer à l'usager un parcours d'insertion adapté à son projet. Les financements liés à cette politique s'adressent principalement à des structures associatives. Cette politique s'inscrit dans le Pacte territorial d'insertion (PTI) adopté lors de la séance plénière de janvier 2013. Elle se décline dans un PTI de pays, qui reprend pour chaque territoire les objectifs et enjeux de la politique insertion

La communauté d'agglomération du Pays de Quimperlé a signé le PTI du Pays de Cornouaille. Par ailleurs l'introduction d'un volet « cohésion sociale » dans le présent contrat de territoire permettra de conforter la dimension territoriale de l'offre d'insertion en renforçant le travail partenarial avec l'intercommunalité dans le développement de l'offre d'insertion.

A noter également, le Conseil départemental porte un dispositif ambitieux de mobilisation des acteurs économiques à travers le développement des clauses d'insertion dans les marchés publics. Ce dispositif est soutenu par la communauté de communes du Pays de Quimperlé qui adhère à la charte départementale des clauses d'insertion. Depuis le 1^{er} juillet 2013, la clause d'insertion est une condition de l'attribution des subventions d'investissement pour travaux. La clause d'insertion s'applique au regard de 2 critères cumulatifs : elle vise les opérations de 500 000 € ou plus, subventionnées à hauteur de 100 000 € ou plus.

Dans le domaine de la planification et d'éducation familiale, en 2012, les élus départementaux ont adopté un projet de planification et d'éducation familiale avec 3 axes majeurs :

- développer l'information en matière de vie affective et sexuelle,
- assurer l'accès à la contraception et au conseil conjugal sur tout le territoire finistérien,
- observer, analyser, évaluer pour améliorer l'efficacité du dispositif.

Ces orientations se sont accompagnées d'un meilleur maillage du territoire et désormais tous les pays sont concernés par la présence d'antennes de CPEF, que ce soit le CPEF en régie directe ou les CPEF hospitaliers. Ainsi, sur le Pays de Cornouaille, des antennes sont présentes à Quimper, Châteaulin, Concarneau, Douarnenez, Pont-L'abbé et Quimperlé.

Dans le **domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche**, le Conseil départemental soutient une université, de grandes écoles et divers autres établissements d'enseignement supérieur, ainsi que de plusieurs centres de recherche et de structures d'interface de l'innovation, car ils sont vecteurs de développement de l'économie et de l'emploi et sont acteurs majeurs de l'aménagement du territoire du Finistère.

Le Conseil départemental participe également au financement de grosses opérations d'investissement (projets immobiliers et équipements de recherche structurants) sur trois volets que sont l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

Dans le **domaine maritime**, avec ses 1 200 kilomètres de côtes, le Finistère représente la moitié des côtes bretonnes, soit un sixième du littoral français et est considéré comme le premier département maritime de France. Les ports finistériens sont des lieux d'activité économique importants pour les territoires et les villes côtières finistériennes. Au-delà de l'activité pêche, d'autres activités telles que la construction et la réparation navale, la plaisance, le nautisme et le tourisme représentent des atouts majeurs pour le département. Face à ce constat et pour répondre aux enjeux du développement intégré du littoral et de l'économie maritime, le Conseil départemental du Finistère entend relever à travers la réalisation de son projet stratégique et notamment de son objectif « faire de la qualité du cadre de vie un atout et contribuer à l'attractivité économique, environnementale et sociale du département » ainsi que de son Livre Bleu du nautisme, les défis suivants :

- optimiser les infrastructures, les sites, équipements et services portuaires à travers l'entretien courant dans les ports et l'amélioration des sites portuaires départementaux, le soutien à l'investissement dans les ports de pêche et le soutien au développement des ports de commerce ;
- faire du nautisme le sport de tous les finistériens, un vecteur de développement économique, une filière inscrite dans le territoire et décloisonnée.

Dans le **domaine du tourisme**, au cours de sa séance plénière de juin 2014, le Conseil départemental a procédé à une refonte complète de ses dispositifs en tenant compte d'une part des enjeux dégagés par le nouveau schéma départemental de développement touristique (SDDDT 2014-2018), d'autre part d'une approche territoriale pour permettre de disposer d'une offre équilibrée et adaptée aux spécificités des territoires finistériens. Conformément au schéma départemental qui met en avant l'objectif de qualification de l'offre d'hébergement pour améliorer l'accueil des clientèles touristiques, les nouveaux dispositifs visent à inciter les investisseurs à inscrire leurs projets dans une logique de performance globale et de développement durable.

Cela se traduit par un soutien renforcé aux investissements concourant à des objectifs de modernisation et de qualification de l'hôtellerie traditionnelle et de l'hôtellerie de plein air. De nouvelles aides au conseil (décoration intérieure, numérique, aménagement paysager, diagnostic énergétique) complètent le dispositif de soutien aux professionnels. Un recentrage du soutien aux gîtes d'étape labellisées sur les zones proches d'un itinéraire de randonnée majeur a également été retenu.

Par ailleurs, afin de favoriser un équilibre territorial de l'offre d'hébergement, il a été décidé de soutenir le développement de l'offre d'hébergement locatif (location de vacances et chambres d'hôtes) sur les secteurs géographiques les moins dotés.

En matière d'agriculture, en 2010, date du dernier recensement agricole, le Finistère comptait 7 800 exploitations agricoles. Au plan foncier 385 380 hectares de surface agricole utile étaient exploités dans le Département. L'agriculture reste ainsi une force vive du département présente dans toutes les communes. Le Conseil départemental souhaite promouvoir une agriculture forte et diversifiée. Le projet stratégique qu'il suit entend d'une part accompagner les mutations des filières de production respectueuses des enjeux environnementaux et d'autre part, inciter à la consommation de produits alimentaires locaux.

Dans le domaine des espaces naturels sensibles et de la biodiversité, en application de la Charte des espaces naturels sensibles de l'Assemblée des départements de France, par délibération du 30 janvier 2015, le Conseil départemental a validé le Schéma départemental des espaces naturels sensibles et de la biodiversité du Finistère qui définit une stratégie à 10 ans de protection, de préservation et de valorisation des espaces naturels sensibles et de la biodiversité finistériens.

Ce document planifie notamment les actions de maîtrise foncière et de gestion des espaces naturels qui ont été élaborées en concertation avec les partenaires. La place des intercommunalités, du PNRA, quand il est territorialement compétent, y est particulièrement mise en valeur pour les opérations de gestion des terrains du Conseil départemental et du Conservatoire du littoral.

C'est dans ce cadre que doivent s'opérer les collaborations entre les collectivités territoriales et le Conseil départemental au sujet des espaces naturels, des zones humides et de la biodiversité.

Le Conseil départemental souligne en particulier l'enjeu pour l'intercommunalité de prendre la compétence « gestion des espaces naturels » dans un objectif d'économie d'échelle, de mutualisation de moyens, d'efficacité technique et de valorisation des espaces naturels mis en valeur.

En matière d'eau et d'assainissement, le Conseil départemental a élaboré, dans la concertation, des schémas départementaux d'assainissement (2013) et d'eau potable (2014). Documents stratégiques précisant les enjeux finistériens, ces schémas sont

également des outils opérationnels de programmation des actions sur les territoires. Les actions inscrites au contrat de territoire sont pour la plupart issues de ces schémas.

Au-delà, ces schémas ont également été l'occasion de sensibiliser les collectivités et les maîtres d'ouvrages aux questions de gouvernance, qui vont devenir de plus en plus prégnantes dans les années à venir.

En effet, au cours des prochaines années, les collectivités vont devoir faire face, sur ces thématiques, à des contraintes majeures d'ordre réglementaire, environnemental, technique et financier, notamment pour assurer le nécessaire renouvellement de leur patrimoine, la sécurisation de l'alimentation en eau potable ou encore la performance de leur réseau et station d'épuration.. Les collectivités isolées ne pourront plus seules relever ces défis. Une mutualisation, par le biais de regroupement de maître d'ouvrage, s'avère nécessaire et le périmètre territorial actuellement le plus adapté semble, à minima, être celui de la communauté de communes. La gouvernance communautaire sur les thèmes eau potable et assainissement collectif est à finaliser.

CHAPITRE III. LES ENGAGEMENTS PRIORITAIRES ET PARTAGES RETENUS AU CONTRAT DE TERRITOIRE

A partir du projet du territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Quimperlé, les deux partenaires contractualisent sur les orientations stratégiques suivantes à mettre en œuvre dans les six ans du contrat :

- **Poursuivre l'organisation du territoire pour assurer un développement économique équilibré et autonome**
- **Renforcer la mobilité au sein du territoire par une structuration de l'offre de transport en lien avec le réseau départemental et avec Lorient**
- **Développer l'habitat et les services accessibles à tous**
- **Cohésion sociale**

Chacune de ces orientations est déclinée en actions, pour lesquelles le contrat précise les montants des financements prévus, les opérations finançables, et le cas échéant les taux et plafonds de financement. Les engagements du Conseil départemental au titre du contrat de territoire avec la Communauté d'agglomération du Pays de Quimperlé s'élèvent, en intégrant les avenants 1 et 2, à 9 654 079 € en investissement et 290 688 € en fonctionnement pour l'année 2015 et 2016, soit un total de **9 944 767 €**.

Article III-1 : *Poursuivre l'organisation du territoire pour assurer un développement économique équilibré et autonome*

III-1-a : L'enjeu pour le territoire

Diverses analyses font ressortir des problématiques relatives au développement économique du territoire de Quimperlé communauté. Porte d'entrée de la Cornouaille, le pays de Quimperlé est sensible au rôle et au poids de Quimper dans les équilibres départementaux. Situé à proximité de Lorient, le territoire doit également veiller à maintenir son identité propre.

Depuis de nombreuses années, Quimperlé communauté s'engage pour relever ces défis :

- un territoire ouvert à l'influence lorientaise et pleinement inscrit dans les dynamiques cornouaillaises et finistériennes
- un territoire maître de son destin, construisant la centralité de Quimperlé comme force d'équilibre
- un territoire mobilisé pour assurer un développement économique diversifié, qui respecte le rôle des salariés et encourage les entrepreneurs
- un territoire qui assure une grande solidarité et un bon niveau de services publics à des populations souvent fragiles
- un territoire assumant une volonté de préservation et de mise en valeur de ses atouts naturels

Ainsi, les élus locaux et départementaux se sont accordés sur l'identification de l'enjeu « assurer un développement économique équilibré et autonome », afin d'y apporter des solutions. Cet enjeu rejoint ceux identifiés à l'échelle du Pays entre le Conseil départemental et le Conseil régional : « Enjeu 2 : Gouvernance et stratégie de territoire », lequel s'associe à l'enjeu 4 : « Vigilance environnementale ».

De cette façon, favoriser le développement d'activités nouvelles se fera en veillant à maîtriser l'impact environnemental de ces projets.

Cet enjeu se décline selon les axes suivants :

- Axe 1 : Doter Quimperlé communauté des outils indispensables à la construction d'un projet économique durable
- Axe 2 : Permettre le développement de nouvelles activités en préservant les ressources du territoire

En-dehors des actions retenues au contrat, le Conseil départemental met en œuvre divers projets visant à conforter cet objectif. Ainsi par exemple, l'usine de méthanisation de Bannalec est soutenue par le Conseil départemental. De même, le déploiement de la fibre optique fait l'objet d'un effort partagé, avec 122 094 € attribués par le Conseil départemental. Enfin, en termes de développement touristique, la démarche engagée par Quimperlé communauté pour l'obtention du label Art et Histoire peut être soulignée.

III-1-b : Projets retenus

Les montants ci-dessous constituent des plafonds de participation du Conseil départemental aux actions retenues au contrat de territoire. Ils ont été calculés sur la base du coût des actions communiqué par le partenaire lors de l'élaboration du contrat, en appliquant le cas échéant les modalités ci-après précisées. .

Enjeu 1 : assurer un développement économique équilibré et autonome

Intitulé de l'action	Montant global	Modalités de financement	Montant plafond
Axe 1 : Doter Quimperlé communauté des outils indispensables à la construction d'un projet économique durable			
ECONOMIE			
Réaménagement de l'arrière-plage de Kerfany MO : Moëlan-sur-Mer	1 100 000 €	15 % des dépenses éligibles HT	75 000 €
Epicierie associative en lien avec producteurs locaux MO : ARZANO	25 000 €	Novateur 20 % des dépenses éligibles HT Au titre du dispositif « circuits courts » pour le financement des investissements matériels	5 000 €
Création d'ateliers-relais 1 ou 2 bâtiments de 200 m ² MO : Quimperlé co	400 000 €	15 % des dépenses éligibles HT	80 000 €
Etude et aménagement d'une zone d'activité communautaire à vocation maritime ZA de Kervignac, Moëlan Démarche Qualiparc MO : Quimperlé co	1 065 000 €	1) Diagnostic 40 % 2) Etudes pré opérationnelles 30% 3) Travaux : 10 % des dépenses éligibles HT Sous réserve de l'avis favorable du CTR Bretagne Qualiparc	1) 8 000 € 2) 15 000 € 3) 150 000 €

Réalisation d'un hôtel-pépinière d'entreprises Objectif accueil 12 entreprises en pépinière et 5 à 10 entreprises en hôtel d'entreprises MO : Quimperlé co	1 650 000 €	15 % des dépenses éligibles HT selon critères de la PO	80 000 €
TOURISME ET NAUTISME			
Mise en œuvre de la charte départementale de signalisation routière et touristique du CD et signalétique touristique directionnelle de l'EPCI MO : CD et Quimperlé co	A définir	A préciser en fonction du schéma départemental, étudié courant 2015	
Accueil numérique de territoire MO : Quimperlé co	100 000 €	Association de Finistère tourisme à l'ingénierie du projet	Sans incidence financière
Base de voile communautaire MO : Quimperlé co	545 822 €	15%, plafonné à 250 000 €	81 873 €
Base de kayak communautaire MO : Quimperlé co	740 341 €	Dérogatoire 20 %	148 068 €
Axe 2 : Permettre le développement de nouvelles activités en préservant les ressources du territoire			
AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT			
Chaufferie et réseau de chaleur bois MO : BANNALEC	703 000 €	Financement à préciser au regard du Plan Bois Energie en cours d'évaluation	
Approvisionnement en produits biologiques pour restauration collective (Diagnostic) MO : Quimperlé co	40 000 €	Soutien en fonctionnement 50 % des dépenses éligibles HT	10 000 €
ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE En cohérence avec les orientations des schémas départementaux <u>Nota : les montants plafonds indiqués sont des estimations. Ils seront à déterminer en fonction des montants réels des travaux.</u> nb : les taux de subvention des travaux seront augmentés en cas de prise de compétence communautaire			
Etude gouvernance AEP en cours de réalisation MO : Quimperlé co	50 000 €	30%	15 000 €
Assainissement : raccordement effluents sur station Kerampoix à Quimperlé MO : ARZANO	1 000 000 €		75 000 €

Eau potable : usine Keralvé MO : ARZANO	80 000 €	Selon les conditions des schémas eau et assainissement	10 000 €
EP : interconnexion Riec et Quimperlé MO : SIE Riec et SMPE Quimperlé	1 400 000 €		208 000 €
EP : Acquisition prise d'eau MO : Quimperlé	450 000 €		44 000 €
Ep / INTERCONNEXION Querrien,Guilligomac'h, Locunolé MO : les trois communes	820 000 €		205 000 €
EP : Renforcement interconnexion Bannalec et Mellac MO : SIE Ster gozh et SIE Mellac	270 000 €		68 000 €
EP : équilibre calco-carbonique MO : SIE RIEC-SUR- BELON	300 000 €		42 000 €
Etude mise à niveau des usines eaux souterraines MO : Quimperlé co	50 000 €		15 000 €
Assainissement : extension du réseau MO : BANNALEC	750 000 €		113 000 €
Ass : augmentation des capacités de stockage MO : QUIMPERLE	300 000 €		26 000 €
Ass : Extension réseau Coat Pin MO : RIEC-SUR-BELON	790 000 €		198 000 €
Ass : postes Bellangenet et Kerjoseph et extension réseaux MO : CLOHARS-CARNOËT	140 000 €		35 000 €
Assainissement du secteur Doélan / Merrien et de la bande littorale des deux communes MO : MOELAN / Clohars Carnoët	4 500 000 €	Selon les conditions des schémas eau et assainissement	1 125 000 €
Construction réservoir EP et interconnexion Querrien MO : ST THURIEN et QUERRIEN	807 000 €		202 000 €
Espaces naturels sensibles et randonnée			
Coordination communautaire		Subvention de	33 820 €

de la randonnée MO : Quimperlé co		fonctionnement > 2015 : 20 000 € > 2016 : 13 820 €	
Gestion des ENS : prise de compétence progressive et subvention aux communes pour entretien MO : Quimperlé co		Subvention de fonctionnement > 2016 :13 868 €	13 868 €
Intervention foncière sur le site des Guerns à Quimperlé MO : Conseil départemental			
TOTAL ENJEU 1 : Assurer un développement économique équilibré et autonome			3 081 629 €
Fonctionnement 2015 - 2016			57 688 €
Investissement			3 023 941 €

Focus sur : la gouvernance

Il est à noter que l'enjeu I concoure à la préoccupation départementale sur la coopération territoriale en prescrivant la mise en place d'une étude de gouvernance AEP, d'une coordination communautaire de la randonnée et la prise de compétence progressive de Quimperlé communauté pour la gestion des espaces naturels sensibles permettent une meilleure prise en charge de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine naturel du territoire.

Article III-2 : Renforcer la mobilité au sein du territoire par une structuration de l'offre de transport en lien avec le réseau départemental et avec Lorient

III-2-a : L'enjeu pour le territoire

Les diagnostics développés au sujet du territoire de Quimperlé communauté font ressortir la problématique des déplacements et de l'accessibilité du territoire. Drainant des flux importants autour des principaux axes, le territoire doit également veiller à l'équilibre nord-sud.

Les élus locaux et départementaux, conscients de ces vigilances, se sont accordés sur l'identification de l'enjeu « Renforcer la mobilité au sein du territoire », afin d'y apporter des solutions.

Cet enjeu rejoint celui identifié à l'échelle du Pays entre le Conseil départemental et le Conseil régional : « Enjeu I : Accessibilité du territoire et fluidité des déplacements ».

Des actions structurantes ont vu le jour lors du précédent contrat de territoire, parmi lesquelles la mise en place du réseau de transport communautaire « TBK ». C'est lors du précédent contrat également qu'avaient été pris les engagements de mise en œuvre des Pôles d'échange multimodal à Bannalec et Quimperlé. Celui de Bannalec est aujourd'hui en voie d'achèvement, celui de Quimperlé en cours de démarrage.

En-dehors des actions retenues au contrat, le Conseil départemental met en œuvre divers projets visant à conforter cet objectif. A titre d'exemple, la véloroute littorale peut être mentionnée (démarrage des travaux prévus courant 2015), ainsi que l'aire de covoiturage Kerandreo (Riec-sur-Bélon).

III-2-b : Projets retenus

Les montants ci-dessous constituent des plafonds de participation du Conseil départemental aux actions retenues au contrat de territoire. Ils ont été calculés sur la base du coût des actions communiqué par le partenaire lors de l'élaboration du contrat, en appliquant le cas échéant les modalités ci-après précisées.

Intitulé de l'action	Montant global	Modalités de financement	Montant plafond
Pôle d'échange multimodal de Quimperlé : 1. PEM : 2,83 M € 2. Aménagements abords (giratoire) : 1,04 M € MO : Quimperlé co	3 873 000 €	10 % des dépenses éligibles HT	387 300 €
Pôle d'échange multimodal de Bannalec MO : Quimperlé co		10 % des dépenses éligibles HT liées au PEM	77 900 €
Schéma directeur communautaire des liaisons douces MO : Quimperlé co	50 000 €	20 % des dépenses éligibles HT	10 000 €
Dotation aménagements cyclables sur le territoire de Quimperlé communauté en cohérence avec les priorités			

inscrites au Schéma cyclable communautaire [2016-2020] <u>Projets repérés :</u> > Etude d'un schéma communautaire vélo - Etude en interne > Liaisons cyclables entre le bourg de Riec et le port de Rosbraz et liaison nord-sud (Lanmeur-Coat Pin) > Piste cyclable entre le bourg (nouveau giratoire) et Croissant Loctudy > Aménagement des itinéraires inscrits au schéma communautaire MO : EPCI et communes		Dotations territoriale en déclinaison territoriale du schéma départemental vélo	110 000 €
Aire de covoiturage partenariale (nord du territoire) MO : Quimperlé co		50 % des dépenses éligibles HT	50 000 €
TOTAL ENJEU 2 : Renforcer la mobilité au sein du territoire par une structuration de l'offre de transport en lien avec le réseau départemental et avec Lorient			635 200 €
		Fonctionnement 2015 - 2016	10 000 €
		Investissement	625 200 €

Focus sur : l'accessibilité des services au public

Il est à noter que l'enjeu II concourt à la préoccupation départementale sur l'accessibilité des services au public du fait de l'inscription au contrat des actions de soutien au pôle d'échange multimodal de la gare de Quimperlé et à une aire de covoiturage partenariale qui permettent de répondre à la problématique de la mobilité sur ce territoire excentré.

Article III- 3 : Développer l'habitat et les services accessibles à tous

III-3-a : L'enjeu pour le territoire

Le PLH de Quimperlé communauté fait ressortir la nécessité de participer à l'accès au logement pour tous. Au-delà, l'accès aux services publics, à la culture et au sport représente un élément incontournable du quotidien des habitants et du vivre-ensemble sur un territoire. Les élus locaux et départementaux se sont accordés sur l'identification de l'enjeu « Développer l'habitat et les services accessibles à tous », afin d'y apporter des solutions. Cet enjeu rejoint celui identifié à l'échelle du Pays entre le Conseil départemental et le Conseil régional : « Enjeu 3 : Cohésion sociale, réponse aux enjeux démographiques ».

Cet enjeu se décline selon les axes suivants :

- Axe 1 : Favoriser l'accès au logement pour tous
- Axe 2 : Structurer et développer les services à la population, mutualiser les moyens d'accès à la culture et au sport

Des actions structurantes ont vu le jour lors du précédent contrat de territoire, parmi lesquelles la création du Centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC).

Cette action ayant prouvé son utilité, elle continuera à être soutenue à travers le présent contrat.

En-dehors des actions retenues au contrat, il convient de souligner l'effort singulier de Quimperlé communauté, seule intercommunalité du Finistère à participer au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

III-3-b : Projets retenus

Les montants ci-dessous constituent des plafonds de participation du Conseil départemental aux actions retenues au contrat de territoire. Ils ont été calculés sur la base du coût des actions communiqué par le partenaire lors de l'élaboration du contrat, en appliquant le cas échéant les modalités ci-après précisées.

Intitulé de l'action	Montant global	Modalités de financement	Montant plafond
Axe 1 : Favoriser l'accès au logement pour tous			
Programmation logements sociaux Avec un objectif d'adaptation de la programmation annuelle aux objectifs du PLH dont les priorités sont les suivantes : organiser le développement résidentiel et garantir une offre diversifiée notamment en secteur littoral MO : CD et Quimperlé co		Partenariat institutionnel	Sans incidence financière
PDALPD – instance locale accès au logement Mettre en place ces logements nécessite un tour de table entre la QLÉCO (au titre du PLH), les communes, le territoire d'action sociale, les organismes HLM, le CCAS ou CIAS. MO : Quimperlé co		Partenariat institutionnel	Sans incidence financière
OPAH 2015-2020 MO : Quimperlé co		20 % d'une dépense de 50 000 € par an	10 000 €
Aire permanente 20 places inscrite au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage MO : QUIMPERLE		6 352 € / place	127 040 €
Aire permanente 6 places inscrite au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage MO : BANNALEC		6 352 € / place	38 112 €

Aménagement logements dans le bourg MO : RIEC-sur-BELON	50 000 € (étude)	Etude : 20% plafonné à 10 000 € En fonction des résultats de l'étude : Démolition / dépollution : 20% plafonné à 150 000 € Travaux : fonction des critères des politiques départementales à mobiliser	A déterminer en fonction des caractéristiques du projet
Mobilier FJT Moëlan et Quimperlé MO : PEP 29	15 452 €	15 % des dépenses éligibles HT	4 636 €
Locaux commerciaux et logements collectifs MO : REDENE		Aide au logement social : Déconstruction-reconstruction : 12 K€ max par logt / Création des logts : 3 050 € / logt (Plai) et 1 000 € par logt (Plus) Aide au commerce en milieu rural (en PO)	58 150 €
Axe 2 : Structurer et développer les services à la population, mutualiser les moyens d'accès à la culture et au sport			
MAISONS DES SERVICES PUBLICS			
Maison des solidarités MO : RIEC-sur-BELON	100 000 €	10 % des dépenses éligibles HT (hors services municipaux)	60 000 €
Maison des services aux publics MO : ARZANO	900 000 €	10 % des dépenses éligibles HT (hors services municipaux)	60 000 €
Maison de la jeunesse (rénovation d'un bâtiment) Services municipaux, communautaires et CIO, PIJ, Mission Locale MO : QUIMPERLE	125 000 €	10 % des dépenses éligibles	60 000 €
AMENAGEMENTS DE BOURGS		Les projets pourront être retenus sous réserve de relever des critères du dispositif. Les communes sont invitées à solliciter l'accompagnement du CAUE.	
Centre-bourg d'Arzano (étude) MO : ARZANO	50 000 €	Après examen en Commission technique	60 000 € ou 3 fois 40 000 €
Aménagement du secteur de la gare cheminements doux, requalification des	500 000 €		60 000 € ou 3 fois 40 000 €

espaces publics (en lien avec le projet de pôle d'échange multimodal) MO : BANNALEC		20 % des dépenses éligibles HT plafond de 60 000€ pour un projet ponctuel (1 tous les 4 ans) et de 40 000 € pour un projet en tranches (3 tranches maximum tous les 2 ans)	
Aménagement urbain du bourg MO : BAYE	250 000 €		60 000 € ou 3 fois 40 000 €
Aménagement centre-bourg MO : CLOHARS CARNOËT	300 000 €		60 000 € ou 3 fois 40 000 €
Réaménagement partie du centre bourg MO : LE TREVOUX	60 000 €		60 000 € ou 3 fois 40 000 €
Aménagement centre-bourg, chapelle MO : MOËLAN-sur-MER	920 000 €		60 000 € ou 3 fois 40 000 €
Revalorisation centre-bourg MO : QUERRIEN	1 560 000 €		60 000 € ou 3 fois 40 000 €
Réaménagement rue Cadoret et Gentilshommes MO : RIEC-sur-BELON	455 000 €		60 000 € ou 3 fois 40 000 €
Réaménagement du CIAL Projet en cours d'étude qui pourrait donner lieu à une rénovation ou une démolition / reconstruction en vue de la réalisation de logements sociaux MO : ARZANO	405 000 €		A déterminer en fonction des résultats de l'étude menée avec l'EPF
PATRIMOINE			
Projets de conservation et de valorisation du patrimoine Actions repérées : > Rénovation de l'Eglise St Pierre à ARZANO, > Chapelle St-Eutrope (Hôpital Frémeur), Chapelle des Ursulines et Eglise Notre-Dame à QUIMPERLE > Rénovation de la chapelle St Eloi à GUILLIGOMARC'H > Réfection de la toiture de la chapelle du Folgoët à LOCUNOLE, > Restauration du Moulin Blanc à MELLAC, > Réhabilitation de la chapelle St Philibert à MOELAN-sur-MER MO : communes et Quimperlé Co		Dotation territoriale pour 2015-2017 Selon les critères fixés dans la fiche relative à la conservation et à la valorisation du patrimoine avec une animation communautaire	Dotation territoriale 360 000 €
EPCC – Manoir Kernault : Développer le partenariat territorial MO : CD 29		Partenariat institutionnel	Sans incidence financière

CULTURE			
Mise en réseau des lieux d'enseignement musical MO : Quimperlé co		Subvention de fonctionnement dans le cadre de la convention d'objectifs pluriannuelle et conformément au schéma départemental des enseignements artistiques (aide aux postes) > 2015 : 30 000 € > 2016 : 30 000 €	60 000 €
Lecture publique – investissement informatique et acquisition de documents MO : Quimperlé co		Financement sur 2015-2017	69 000 €
Coordination culturelle MO : Quimperlé co		Subvention de fonctionnement > 2015 : 7 650 € > 2016 : 7 650 €	15 300 €
LOCAUX SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES			
Gymnase Kerjouanneau MO : QUIMPERLE	3 134 000 €	50 % des dépenses éligibles HT Dérogatoire – Equipement à usage des collégiens	1 567 000 €
ALSH de Scaër MO : Quimperlé co		10% plafonné à 60 000 €	60 000 €
Construction et réhabilitation de locaux scolaires et périscolaires Actions repérées : > Rénovation du CIAL pour cantine scolaire à ARZANO, > Réhabilitation ancienne cantine à BAYE, > Construction salle de classe bilingue à CLOHARS CARNOËT, > Réhabilitation longère pour périscolaire et associations à LOCUNOLE, > Extension école maternelle à LE TREVOUX, > Construction d'un local périscolaire à RIEC-sur-BELON, > Réhabilitation groupe scolaire et extension à ST THURIEN, > Construction d'un préau pour des activités périscolaires à GUILLIGOMARC'H MO : communes et Quimperlé Co		Dotation territoriale pour 2015-2017 Selon les critères fixés dans la fiche relative aux équipements scolaires et périscolaires avec une animation communautaire	Dotation territoriale 210 000 €
TOTAL DE L'ENJEU 3 : Habitat et services accessibles à tous			3 239 238 €
Fonctionnement 2015-2016			85 300 €
Investissement			3 153 938 €

Article III- 4 : Cohésion sociale

III-4-a : L'enjeu pour le territoire

Chef de file de l'action sociale, le Conseil départemental développe avec et sur les territoires des actions partenariales visant à renforcer le lien social pour l'ensemble de la population mais aussi, plus spécifiquement, à lutter contre l'exclusion sociale des publics les plus fragiles.

Le Conseil départemental souhaite ouvrir avec la Communauté d'agglomération du pays de Quimperlé qui constitue un des acteurs locaux importants de la cohésion sociale, un dialogue approfondi sur les différentes thématiques que couvre le volet cohésion sociale. L'objectif est de promouvoir une approche globale de la cohésion sociale sur le territoire dans le cadre d'une gouvernance partagée et de favoriser l'interconnaissance des territoires afin d'y développer des politiques et services à la convergence des intérêts locaux et départementaux.

Cette démarche de construction du volet cohésion sociale des contrats de territoire reposera **donc sur** :

- Un incontournable : la définition **d'une gouvernance locale** et le partage d'un **diagnostic** à l'échelle de l'intercommunalité
- Des grands **enjeux** qui devront prendre en compte *le « bien vieillir sur le territoire » et « être jeune sur le territoire »*,
- Un **programme d'actions** répondant aux grands enjeux partagés,
- Une **animation** et une **évaluation**.

La méthodologie sera présentée au partenaire.

En dehors des actions inscrites au contrat, deux démarches peuvent être indiquées :

Chantiers d'insertion : Actuellement deux chantiers d'insertion sont portés par Quimperlé communauté, soutenus par le Conseil départemental : les Jardins de Kerbellec et la laverie de Scaër. Le maintien de l'aide est prévu pour l'année 2015 et d'ores et déjà des réflexions émergent sur deux autres projets :

- ouverture d'un troisième chantier en lien avec la plateforme alimentaire ;
- liens à établir entre les territoires du pays de Quimperlé et Concarneau agglomération autour de l'atelier d'insertion des Jardins de Lamphilly.

Contrat Local de Santé : initiée par Quimperlé communauté et l'ARS, cette démarche est rarement menée à l'échelle d'un EPCI. La collectivité a engagé la première étape de diagnostic, se focalisant particulièrement sur les questions de prise en charge des personnes âgées, d'addiction et de santé mentale.

III-4-b : Projets retenus

Les montants ci-dessous constituent des plafonds de participation du Conseil départemental aux actions retenues au contrat de territoire. Ils ont été calculés sur la base du coût des actions communiqué par le partenaire lors de l'élaboration du contrat, en appliquant le cas échéant les modalités ci-après précisées.

Intitulé de l'action	Montant global	Modalités de financement	Montant plafond
Gouvernance Cohésion sociale : MO : Quimperlé co et CD		Sans incidence financière	
Elaboration d'un diagnostic partagé L'ensemble des démarches d'observation sociale engagées par le Conseil départemental et Quimperlé communauté seront partagées et devront permettre d'identifier des enjeux et un plan d'actions		Sans incidence financière Rappel des démarches déjà engagées : - analyse des besoins sociaux du Centre intercommunal d'action sociale, - diagnostic réalisé dans le cadre du contrat local de santé, - diagnostic social de territoire de Quimperlé (CD), - diagnostic réalisé dans le cadre du plan local de l'habitat, - diagnostic enfance-jeunesse, réalisé dans le cadre du contrat enfance-jeunesse - les rapports d'activité de Quimperlé communauté (CLIC)	
D'ores et déjà, un certain nombre d'actions ont été repérées, qui contribuent à la mise en œuvre de ce volet cohésion sociale du contrat :			
Prévention jeunesse : Coordination du réseau d'acteurs publics et associatifs MO : Quimperlé co	913 380 € (2015-2020)	Subvention de fonctionnement > 2015 : 12 000 € > 2016 : 12 000 €	24 000 €
Prévention jeunesse : démarche adossée à l'action jeunesse existante MO : Quimperlé co	608 920 € (2015-2020)	Subvention de fonctionnement > 2015 : 6 000 € > 2016 : 6 000 €	12 000 €
Centre social La Marelle à Scaër Soutien à la fonction pilotage MO : MJC Scaër		Subvention de fonctionnement > 2015 : 15 850 € > 2016 : 15 850 €	31 700 €
Antenne CLIC MO : Quimperlé co	75 900 €	Subvention de fonctionnement > 2015 : 35 000 € > 2016 : 35 000 €	70 000 €
Structuration de l'aide à domicile en incitant au regroupement des ADMR MO : GCSMS Concarneau-Quimperlé			
Restructuration de l'EHPAD du Chêne, Scaër Le financement du projet architectural est conditionné d'une part au vote du programme d'investissements pour la réhabilitation lié au 4 ^{ème} schéma Bien vieillir en Finistère et au respect des critères de subvention (10% de la base subventionnable dans la limite de 110 000 € / place et respect du tarif plafond). MO : EHPAD du Chêne		10% de la base subventionnable dans la limite de 110 000 € / place et respect du tarif plafond	1 276 000 € (montant évolutif en fonction du plan de financement transmis)

INSERTION			
Mise en œuvre de clauses insertion dans les marchés publics			Sans incidence financière
MO : Quimperlé co et communes			
Extension site d'Emmaüs à Rédéné	1 148 600 €	Engagement à même hauteur que participation de Quimperlé co	50 000 €
MO : association EMMAÜS			
EQUIPEMENTS SPORTIFS			
Rénovation stade d'athlétisme			
Equipement structurant – utilisation par les collégiens	1 080 000 €	30% plafonné à 300 000 € pour un projet communal à usage du collège	300 000 €
MO : BANNALEC			
Construction et réhabilitation d'équipements sportifs de proximité			
Actions repérées : > Equipement multisports à ARZANO, > Extension gymnase (1 000 m ²) à CLOHARS-CARNOËT, > Terrain multisports à LE TREVOUX, > Terrain de football synthétique et vestiaire, terrain multisports au Parc-Rhu et terrain multisports à Kerjouanneau, Terrains de tennis (1 ^{ère} phase) à QUIMPERLE, > Infrastructures sportives (foot et multisports), vestiaires à REDENE	Dotation territoriale pour 2015-2017 Selon les critères fixés dans la fiche relative aux équipements sportifs de proximité avec une animation communautaire		Dotation territoriale 260 000 €
MO : Les communes et Quimperlé co			
EQUIPEMENTS CULTURELS ET MULTIFONCTIONS			
Maison des arts et de la culture			
Equipement structurant	4 000 000 €	10% plafonné à 300 000 € pour un projet communal	300 000 €
MO : QUIMPERLE			
Construction et réhabilitation d'équipements culturels et socio-culturels de proximité			
Actions repérées : > Espace culturel musique et danse, CLOHARS CARNOËT > Réhabilitation presbytère – MPT LE TREVOUX > Salle communale multifonctions MELLAC, > Salle des fêtes Riec-sur-Belon, > Salle multifonctions (sport et réunions) et Réhabilitation de la salle municipale et la maison des associations ST THURIEN,	Dotation territoriale pour 2015-2017 Selon les critères fixés dans la fiche relative aux équipements culturels de proximité avec une animation communautaire		Dotation territoriale 365 000 €
MO : Les communes et Quimperlé co			

MEDIATHEQUES DE PROXIMITE		
Construction et réhabilitation de bibliothèques / médiathèques de proximité Actions repérées : > Construction d'une médiathèque à LOCUNOLE, > Réaménagement de la médiathèque - Accueil des publics et passage au RFID à QUIMPERLE, > Création d'une médiathèque à REDENE, > Extension de la médiathèque à SCAER, > Transfert médiathèque (travaux) à TREMEVEN, > Ludothèque à CLOHARS – CARNOET, > Médiathèque de RIEC-SUR-BELON MO : Les communes et Quimperlé co	Dotation territoriale pour 2015-2017 Selon les critères fixés dans la fiche relative aux bibliothèques et médiathèques de proximité avec une animation communautaire	Dotation territoriale 300 000 €
TOTAL ENJEU 4 : Cohésion sociale		2 988 700 €
	Fonctionnement 2015-2016	137 700 €
	Investissement	2 851 000 €

Focus sur : l'accessibilité des services au public

Il est à noter que l'enjeu IV concoure à la préoccupation départementale sur l'accessibilité des services au public du fait de l'inscription au contrat de l'action de soutien au CLIC et la construction d'un EHPAD qui permet notamment de répondre à une problématique de prise en charge des personnes âgées et de soutien aux familles.

Focus sur : la gouvernance

Il est à noter que l'enjeu IV concoure à la préoccupation départementale sur la coopération territoriale en prescrivant la mise en place d'une gouvernance sociale et d'une action de Prévention jeunesse qui prévoit la coordination du réseau d'acteurs publics et associatifs.

CHAPITRE IV. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

Article IV-1 : Durée

Ce contrat formalise les engagements du Conseil départemental sur le territoire de la Communauté de communes à compter de la signature, et jusqu'au 31 décembre 2020. Il se substitue donc au précédent contrat sans toutefois impacter les actions déjà engagées financièrement au titre du précédent contrat.

Article IV-2 : Clause de renégociation à mi-parcours

Les parties entendent se concerter en 2017, pour engager une renégociation de mi-parcours en cohérence avec l'évolution des enjeux du territoire et portant sur :

- Le retrait ou la modification de certaines actions et financements dans le respect des règles générales du contrat,
- la prise en compte de nouvelles propositions d'actions sur la période de 3 ans restante.

Article IV-3 : Avenant(s) au contrat de territoire

Au cours des six ans de sa validité, et essentiellement à l'issue du bilan de mi-parcours, le présent contrat pourra le cas échéant faire l'objet d'avenant(s) soumis à l'approbation de la Commission permanente, visant à :

- fixer les montants annuels de soutien accordés aux actions relevant de la section fonctionnement ;
- intégrer des actions nouvelles participant aux enjeux de territoire reconnus par le contrat.

Article IV-4 : Bénéficiaires du contrat

La Communauté de communes assure, en lien avec le Conseil départemental, la concertation élargie souhaitée pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation du contrat.

Les bénéficiaires sont l'ensemble des maîtres d'ouvrage publics ou privés du territoire (intercommunalité, communes, syndicats, associations, chambres consulaires, etc.) dont les actions d'investissement ou de fonctionnement sont, après concertation au sein du territoire communautaire, inscrites à la programmation du présent contrat.

Article IV-5 : Engagements financiers

Le Conseil départemental s'engage à financer les actions retenues sur le territoire de la Communauté de communes selon les modalités décrites dans le présent contrat.

Le montant des subventions qui seront octroyées sera fixé chaque année par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental.

Les porteurs de projets devront obligatoirement appliquer les clauses d'insertion dans la commande publique pour les subventions d'investissement d'un montant supérieur ou égal à

100 000 € et correspondant à un coût global de travaux de 500 000 €HT au moins (hors acquisition foncière). La mise en application de la clause d'insertion comme condition d'attribution des aides départementales est applicable **selon les dispositions de la délibération du Conseil départemental applicable.**

Article IV-6 : Instruction des dossiers

Chaque projet inscrit au présent contrat de territoire devra faire l'objet d'une instruction par les services du Conseil départemental.

Pour cela, un dossier complet de demande de subvention devra être adressé à l'attention de Mme le Présidente du Conseil départemental, en mentionnant le code action et l'objet du courrier. Le maître d'ouvrage pourra utilement prendre contact avec la direction compétente du Conseil départemental afin d'en préciser le contenu.

Dans le cadre de sa procédure interne de suivi du contrat, l'EPCI peut instituer un visa préalable du dossier porté par un autre maître d'ouvrage, avant transmission au Conseil départemental. Ce visa est exigé dans le cas d'actions :

- émargeant à une dotation territoriale et ce, pour vérifier la conformité avec les objectifs du contrat, et décider de ses règles de consommation ;
- réalisées dans le cadre d'un schéma communautaire.

Chaque demande de subvention fera l'objet d'un examen en Commission permanente du Conseil départemental qui vérifiera notamment la conformité du projet au présent contrat. La décision sera ensuite notifiée au porteur de projet ainsi qu'à la Communauté de communes et donnera lieu à un arrêté de subvention ou à une convention d'objectifs.

Si un dispositif d'aide du Conseil départemental évolue postérieurement à la signature du contrat, les nouvelles modalités (taux/plafond) s'appliqueront si elles sont plus favorables aux territoires.

Article IV-7 : Versement de la subvention

L'arrêté de subvention précisera, en application du règlement financier du Conseil départemental, les justificatifs nécessaires à produire, les délais de paiement de la subvention, les modalités d'acompte et les conditions de caducité. En l'absence de précision, le paiement de la subvention s'effectuera en une seule fois, après vérification de service fait, sur le montant réellement acquitté.

En tout état de cause, le versement de la subvention fera l'objet de modalités différentes selon la nature du maître d'ouvrage :

- si le maître d'ouvrage est la Communauté de communes, le Conseil départemental lui versera directement la subvention,
- si le maître d'ouvrage est une Commune, une association, une Chambre consulaire ou autre, une convention pourra être établie directement entre le Conseil départemental et le maître d'ouvrage afin de décrire plus spécifiquement les modalités du partenariat. Une copie de cette convention sera adressée à la Communauté de communes.

Article IV-8 : Modalités de suivi et d'évaluation

La Communauté de communes est en charge du suivi de l'exécution du présent contrat en lien avec le Conseil départemental. Chacun des partenaires désignera un référent chargé du suivi technique du contrat. L'EPCI s'engage à mettre en place des tableaux de suivi de la programmation des actions afférentes et à les communiquer régulièrement au Conseil départemental.

Le suivi des actions du contrat est assuré par un comité de suivi technique local, se réunissant à minima une fois par an, afin de permettre une évaluation partenariale. Les bilans des comités de suivi techniques peuvent être restitués au Comité de pilotage.

Afin de préparer la renégociation du contrat conformément aux modalités décrites à l'article précédent, la Communauté de communes remettra au Conseil départemental un bilan de son exécution sur la période 2015-2016.

Au terme du contrat, une évaluation sera conduite par le Conseil départemental et la Communauté de communes en collaboration avec les différents partenaires du territoire, dans l'objectif d'analyser la réalisation des opérations.

Article IV-9 : Communication

Le présent contrat inclut des modalités de partenariat et d'engagements réciproques de la part des acteurs du territoire associés et du Conseil départemental pour les actions subventionnées.

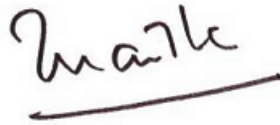
La Communauté de communes s'engage à porter à la connaissance des bénéficiaires des subventions et préalablement au versement des dites subventions, les obligations suivantes :

- la présence du logo ou de tout autre signalétique du Conseil départemental du Finistère (avec mention du montant de la subvention départementale sur les panneaux pour ce qui concerne les chantiers), le Conseil départemental s'engageant à fournir, à la demande des bénéficiaires, la signalétique ou le logo : bloc marque, autocollant, disquette ou cédérom ;
- l'envoi d'une ou plusieurs invitations, selon l'importance de l'événement, lors des inaugurations ou de toute autre manifestation (pose de la première pierre, fin des travaux, etc.), à l'attention de la Présidente du Conseil départemental avec mention du Conseil départemental comme collectivité partenaire sur les cartons d'invitation ;
- la mention du financement du Conseil départemental et la présence du logo du Conseil départemental sur tous les supports de communication relatifs aux équipements concernés (plaquettes, dépliants) ou aux manifestations organisées.

Article IV-10 : Résiliation

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements inscrits dans le cadre du présent contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de trois mois, suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

**Le Président du
Conseil général du Finistère**



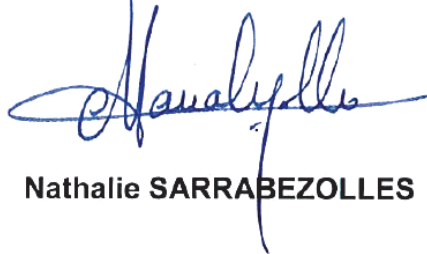
Pierre MAILLE

**Le Président de
la Communauté de communes du Pays de
Quimperlé**



Sébastien MIOSSEC

**La Présidente du
Conseil départemental du Finistère**



Nathalie SARRABEZOLLES

**Annexe : Récapitulatif des ajustements du contrat de territoire avec la
Communauté d'agglomération du Pays de Quimperlé**

PROJETS REINSCRITS / PROROGES DU PRECEDENT CONTRAT DE TERRITOIRE

N° à rappeler dans toute correspondance	Intitulé de l'action prorogée (issue du 1^{er} contrat)	Montant prévu au contrat
CT QléCo_DDEI_01_01	Réaménagement de l'arrière-plage de Kerfany (MOELAN-sur-MER)	75 000 €
CT QléCo_DDEI_01_09	Base de kayak communautaire (QléCo)	148 068 €
CT QléCo_DAEEL_01_27	Coordination communautaire de la randonnée – QléCo	33 820 €
CT QléCo_DAEEL_01_28	Gestion des ENS : prise de compétence progressive et subvention aux communes pour entretien – QléCo	13 868 €
CT QléCo_DD_02_30	Pôle d'échange multimodal de Quimperlé (QléCo)	387 300 €
CT QléCo_DD_02_77	Pôle d'échange multimodal de Bannalec (QléCo)	77 900 €
CT QléCo_DD_02_31	Schéma directeur communautaire des liaisons douces (QléCo)	10 000 €
CT QléCo_DD_02_32	Aménagements cyclables sur le territoire de la QléCo en cohérence avec les priorités inscrites au Schéma cyclable communautaire	110 000 €
CT QléCo_DAEEL_03_39	Aménagement logements dans le bourg (étude) – (RIEC-sur-BELON)	A déterminer en fonction des caractéristiques du projet
CT QléCo_MCT_03_42	Maison des solidarités (RIEC-sur-BELON)	60 000 €
CT QléCo_DCSJ_03_56	Mise en réseau des lieux d'enseignement musical - QléCo	60 000 €
CT QléCo_DCSJ_03_57	Lecture publique – investissement informatique et acquisition de documents - QléCo	69 000 €
CT QléCo_DDC_03_59	Gymnase Kerjouanneau - QUIMPERLE	1 567 000 €
CT QléCo_DDC_03_60	ALSH de Scaër porté par QléCo	60 000 €
CT QléCo_DEF_04_64	Prévention jeunesse : Coordination du réseau d'acteurs publics et associatifs (QléCo)	24 000 €
CT QléCo_DEF_04_65	Prévention jeunesse : démarche adossée à l'action jeunesse existante (QléCo)	12 000 €
CT QléCo_DPAPH_04_67	Antenne CLIC (QléCo)	70 000 €
CT QléCo_DILE_04_70	Mise en œuvre de clauses insertion dans les marchés publics (QléCo et communes)	SI

SI = Sans incidence financière

NC = Non connu

PROJETS NOUVEAUX

N° à rappeler dans toute correspondance	Intitulé de l'action introduite	Incidence financière prévisionnelle
CT QléCo_DDEI_01_02	Epicierie associative en lien avec producteurs locaux (ARZANO)	5 000 €
CT QléCo_DDEI_01_03	Création d'ateliers-relais (QléCo)	80 000 €
CT QléCo_DDEI_01_04	Etude et aménagement d'une zone d'activité communautaire à vocation maritime - ZA de Kervignac, Moëlan (QléCo)	8 000 € 15 000 € 150 000 €
CT QléCo_DDEI_01_05	Réalisation d'un hôtel-pépinière d'entreprises (QléCo)	80 000 €
CT QléCo_DATD_01_06	Mise en œuvre de la charte départementale de signalisation routière et touristique du CD et Signalétique touristique directionnelle de l'EPCI (CD et QléCo)	NC
CT QléCo_DDEI_01_07	Accueil numérique de territoire (QléCo)	SI
CT QléCo_DDEI_01_08	Base de voile communautaire (QléCo)	81 873 €
CT QléCo_DAEEL_01_10	Chaufferie et réseau de chaleur bois (BANNALEC)	NC

CT QléCo_DDEI_01_11	Approvisionnement en produits biologiques pour restauration collective (Diagnostic) – (QléCo)	10 000 €
CT QléCo_DAEEL_01_12	Etude gouvernance AEP en cours de réalisation (QléCo)	15 000 €
CT QléCo_DAEEL_01_13	Assainissement : raccordement effluents sur station Kerampoix à Quimperlé – (ARZANO)	75 000 €
CT QléCo_DAEEL_01_14	Eau potable : usine Keralvé – (ARZANO)	10 000 €
CT QléCo_DAEEL_01_15	EP : interconnexion Riec et Quimperlé – (SIE Riec et SMPE Quimperlé)	208 000 €
CT QléCo_DAEEL_01_16	EP : Acquisition prise d'eau – (Quimperlé)	44 000 €
CT QléCo_DAEEL_01_17	Ep / INTERCONNEXION Querrien,Guilligomac'h, Locunolé Maître d'ouvrage : les trois communes	205 000 €
CT QléCo_DAEEL_01_18	EP : Renforcement interconnexion Bannalec et Mellac - (SIE Stergozh et SIE Mellac)	68 000 €
CT QléCo_DAEEL_01_19	EP : équilibre calco-carbonique – (RIEC-SUR- BELON)	42 000 €
CT QléCo_DAEEL_01_20	Etude mise à niveau des usines eaux souterraines – (QléCo)	15 000 €
CT QléCo_DAEEL_01_21	Assainissement : extension du réseau – (BANNALEC)	113 000 €
CT QléCo_DAEEL_01_22	Ass : augmentation des capacités de stockage – (QUIMPERLE)	26 000 €
CT QléCo_DAEEL_01_23	Ass : Extension réseau Coat Pin – (RIEC-SUR-BELON)	198 000 €
CT QléCo_DAEEL_01_24	Ass : postes Bellangenet et Kerjoseph et extension réseaux – (CLOHARS-CARNOËT)	35 000 €
CT QléCo_DAEEL_01_25	Assainissement du secteur Doelan / Merrien et de la bande littorale des deux communes – (MOELAN / Clohars Carnoet)	1 125 000 €
CT QléCo_DAEEL_01_26	Construction réservoir EP et interconnexion Querrien – (ST THURIEN et QUERRIEN)	202 000 €
CT QléCo_DAEEL_01_29	Intervention foncière sur le site des Guerns à Quimperlé – (CD)	SI
CT QléCo_DD_02_33	Aire de covoiturage partenariale (nord du territoire) – (QléCo)	50 000 €
CT QléCo_DAEEL_03_34	Programmation logements sociaux – (CD et QléCo)	SI
CT QléCo_DAEEL_03_35	PDALPD – instance locale accès au logement – (QléCo)	SI
CT QléCo_DAEEL_03_36	OPAH 2015-2020 - (QléCo)	10 000 €
CT QléCo_DAEEL_03_37	Aire permanente 20 places (QUIMPERLE)	127 040 €
CT QléCo_DAEEL_03_38	Aire permanente 6 places – (BANNALEC)	38 112 €
CT QléCo_DAEEL_03_40	Mobilier FJT Moëlan et Quimperlé (PEP 29)	4 636 €
CT QléCo_DAEEL_03_41	Locaux commerciaux et logements collectifs (REDENE)	58 150 €
CT QléCo_MCT_03_43	Maison des services aux publics (ARZANO)	60 000 €
CT QléCo_DDC_03_44	Maison de la jeunesse (rénovation d'un bâtiment) – (QUIMPERLE)	60 000 €
CT QléCo_DAEEL_03_45	Centre-bourg d'Arzano (étude) – (ARZANO)	60 000 €
CT QléCo_DAEEL_03_46	Aménagement du secteur de la gare - (BANNALEC)	60 000 €
CT QléCo_DAEEL_03_47	Aménagement urbain du bourg - (BAYE)	60 000 €
CT QléCo_DAEEL_03_48	Aménagement centre-bourg - (CLOHARS CARNOËT)	60 000 €
CT QléCo_DAEEL_03_49	Réaménagement partie du centre bourg - (LE TREVOUX)	60 000 €
CT QléCo_DAEEL_03_50	Aménagement centre-bourg, chapelle - (MOËLAN sur MER)	60 000 €
CT QléCo_DAEEL_03_51	Revalorisation centre-bourg - (QUERRIEN)	60 000 €
CT QléCo_DAEEL_03_52	Réaménagement rue Cadoret et Gentilshommes - (RIEC-sur-BELON)	60 000 €
CT QléCo_DAEEL_03_53	Réaménagement du CIAL - (ARZANO)	NC
CT QléCo_DCSJ_03_54	Projets de conservation et de valorisation du patrimoine	360 000 €
CT QléCo_DCSJ_03_55	EPCC – Manoir Kernault : Développer le partenariat territorial - CD 29	SI
CT QléCo_DCSJ_03_58	Coordination culturelle - (QléCo)	15 300 €
CT QléCo_DDC_03_61	Construction et réhabilitation de locaux scolaires et périscolaires	210 000 €
CT QléCo_TAS_04_62	Gouvernance Cohésion sociale (QléCo et Conseil départemental)	SI
CT QléCo_TAS_04_63	Elaboration d'un diagnostic partagé	SI
CT QléCo_MCATS_04_66	Centre social La Marelle à Scaër Soutien à la fonction pilotage – (MJC Scaër)	31 700 €
CT QléCo_DPAPH_04_68	Structuration de l'aide à domicile en incitant au regroupement des ADMR (GCSMS Concarneau-Quimperlé)	SI
CT QléCo_DPAPH_04_69	Restructuration de l'EHPAD du Chêne, Scaër - (EHPAD du Chêne)	1 276 000 €

CT QléCo_DILE_04_71	Extension site d'Emmaüs à Rédéné – (Association EMMAÜS)	50 000 €
CT QléCo_DCSJ_04_72	Rénovation stade d'athlétisme - Equipement structurant – utilisation par les collégiens (BANNALEC)	300 000 €
CT QléCo_DCSJ_04_73	Construction et réhabilitation d'équipements sportifs de proximité	260 000 €
CT QléCo_DCSJ_04_74	Maison des arts et de la culture - QUIMPERLE	300 000 €
CT QléCo_DCSJ_04_75	Construction et réhabilitation d'équipements culturels et socio-culturels de proximité	365 000 €
CT QléCo_DCSJ_04_76	Construction et réhabilitation de bibliothèques / médiathèques de proximité	300 000 €

PROJETS A ETUDIER A L'OCCASION D'UN FUTUR AVENANT

Intitulé de l'action
Aménagement prairie de l'Ellé - ARZANO
Mutualisation de l'approvisionnement de l'aide alimentaire - QléCo
Base de voile communautaire (QléCo) - en fonction des orientations du Livre Bleu
Chaufferie et réseau de chaleur bois (BANNALEC) - en fonction des orientations du Plan Bois Energie
Complexe tennistique (phase 2) - Quimperlé
Maison des solidarités - Clohars - Carnoët

